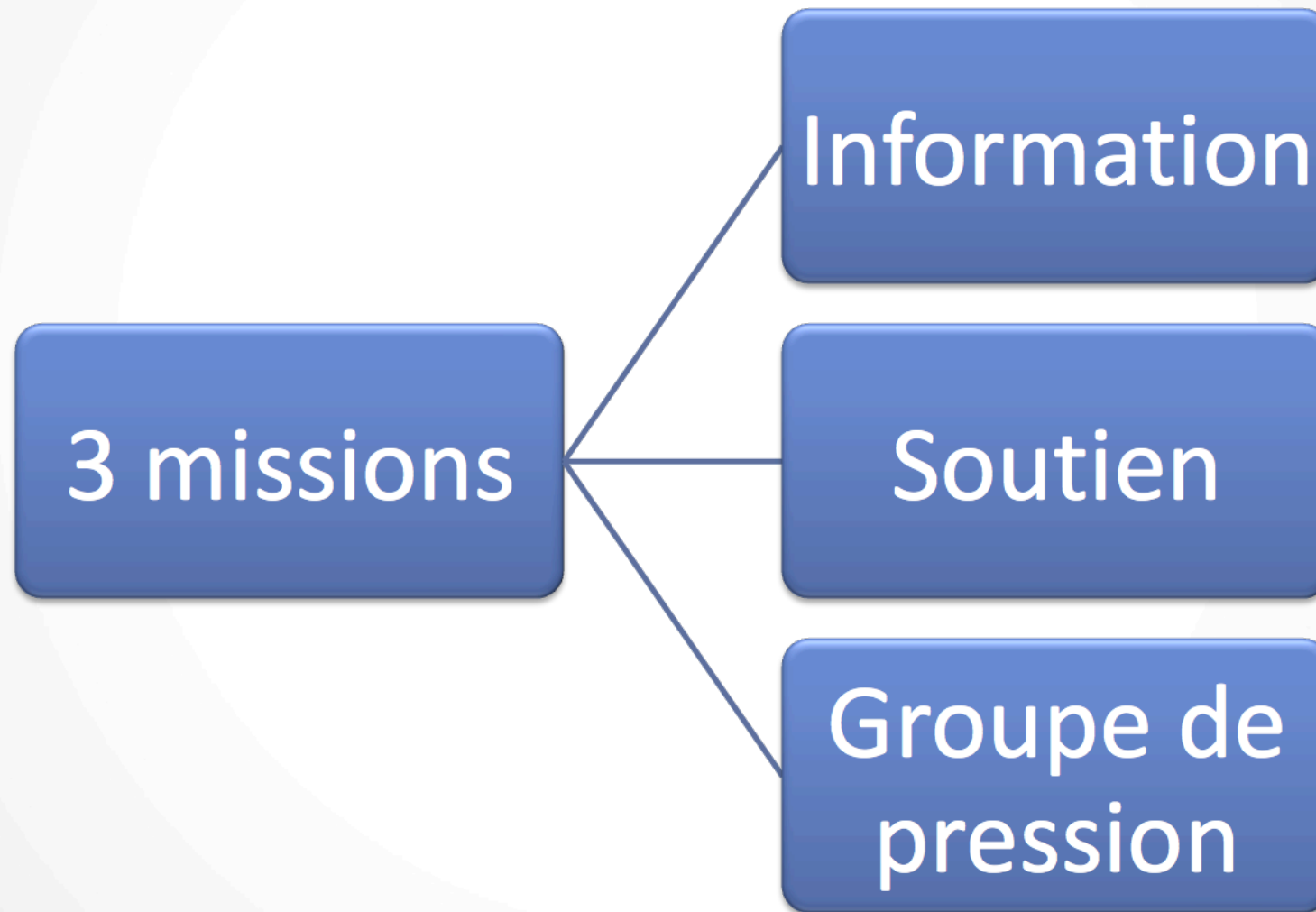




# Histoires d'eau

UFC-Que Choisir, 2011

# Les missions de l'UFC-Que Choisir



# Les combats de l'UFC-Que Choisir sur l'eau

- Depuis 2006 : préservation de la ressource
  - Campagne « Eau-réconciliation 2015 »
- Depuis 2007 : le scandale des factures d'eau
  - Analyse des coûts de l'eau sur un échantillon de collectivités

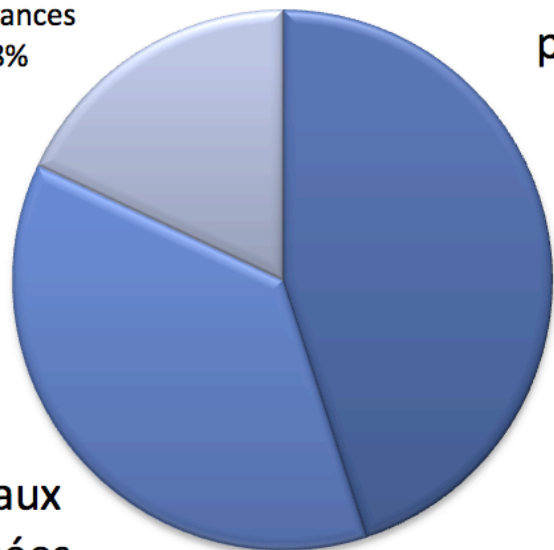
# 183 € de facture d'eau domestique par personne et par an

- Une dépense annuelle de 11,7 milliards d'euros en 2008 (moins de 1% des dépenses)
  - Dépense de consommation des ménages : 1 410 Milliards d'euros
- Une dépense en croissance légère
  - Avec une hausse du prix au m<sup>3</sup>
  - Et malgré la baisse de la consommation

# Décomposition du coût

## Décomposition du prix

taxes et redevances  
18%



Eau  
potable  
45%

Eaux  
usées  
37%

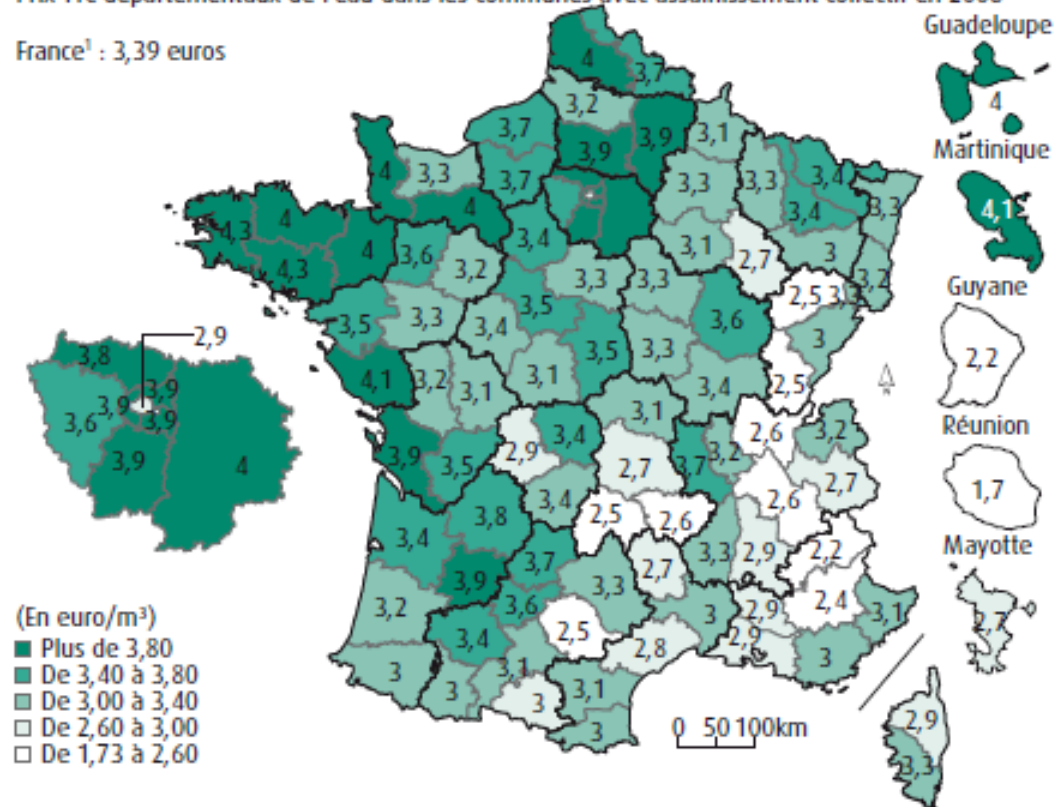
- Principe de base : « l'eau paie l'eau », les consommateurs supportent :
  - Toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement
  - Les redevances versées aux agences de l'eau
- Un tarif composé d'une part fixe (plafonné à 40%) et d'une part variable
  - Une activité composée à plus de 80% de coûts fixes

# Disparités locales

## Des prix moyens de l'eau variant du simple au double

Prix TTC départementaux de l'eau dans les communes avec assainissement collectif en 2008

France<sup>1</sup> : 3,39 euros



1. Y compris départements d'outre-mer

Source : SOeS-SSP, Enquête Eau 2008 - Insee, Recensement de la population - © IGN, GEOFLA®, 2006.

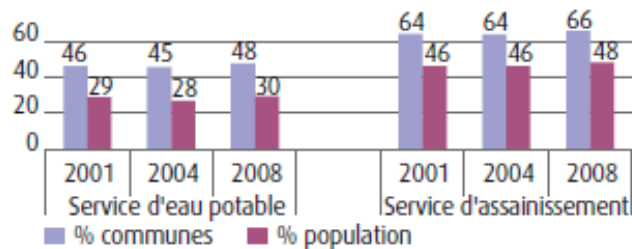
- La part du budget des ménages consacrée à l'eau reste modeste en moyenne (0,8%)
- Un tarif moyen à 3,39 € le m<sup>3</sup>.
- Mais de forts contrastes locaux induisant des situations préoccupantes pour certaines familles

# Les facteurs de coûts

## L'organisation

### Changement dans la gestion des services d'eau

Pourcentage des communes et de la population dont les services disposent d'une gestion en régie



Source : SOeS-SSP, Enquêtes Eau 2001, 2004 et 2008 – Insee, Recensement de la population.

### Des prix plus élevés en intercommunalité et en délégation

Prix de l'eau TTC en 2008 (en €/m<sup>3</sup>) et évolution 2004-2008 (moyenne annuelle en %) selon l'organisation et la gestion des services dans les communes avec assainissement collectif

	Communal	Intercommunal	Mixte <sup>1</sup>	Ensemble
Régie	2,61 (+4,5 %)	3,31 (+3,9 %)	2,85 (+3,5 %)	3,00 (+4,3 %)
Délégation	3,38 (+3,6 %)	3,56 (+2,0 %)	3,68 (+3,2 %)	3,57 (+2,7 %)
Mixte <sup>1</sup>	2,86 (+2,4 %)	3,53 (+3,8 %)	3,42 (+3,5 %)	3,43 (+3,6 %)
Ensemble	2,98 (+3,6 %)	3,50 (+2,9 %)	3,41 (+3,3 %)	3,39 (+3,3 %)

1. Avec une gestion ou une organisation différente pour l'eau potable et l'assainissement.

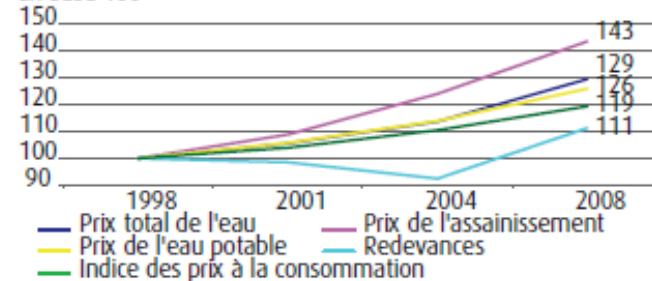
Source : SOeS-SSP, Enquête Eau 2008 – Insee, Recensement de la population.

## Les facteurs de hausse

### Hausse marquée du prix de l'assainissement

Évolution des composantes du prix du m<sup>3</sup> d'eau des communes ayant l'assainissement collectif, et de l'indice des prix à la consommation (prix de base : 1998)

En base 100



Source : SOeS – SSP, Enquêtes Eau 1998, 2001, 2004, 2008 et Insee.

# Le Fonds de solidarité logement

- Article 1er de la loi sur l'eau : « *Chaque personne, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous* »,
- **Le FSL pour les plus démunis** : Depuis 2004,
  - une gestion par les départements,
  - des interventions étendue aux impayés d'eau.Principe : le département prend en charge les taxes et redevances, les opérateurs : la facture d'eau et d'assainissement (En 2007 Veolia, Suez et Saur n'auront versé au total que 2,1 millions d'euros au FSL pour secourir quelques 30 000 ménages),



# Les pistes de réforme

- Conseil Economique Social et Environnemental : une « GSG » d'environ 1% du prix de l'eau
  - versées aux ménages démunis sans attendre une situation d'impayés
- Pour l'UFC QUE CHOISIR, un principe louable, qui doit être accompagné de garde-fous :
  - Le mode de calcul doit tenir compte du prix local de l'eau mais surtout du taux d'effort maximum acceptable pour l'eau (3% semble être le seuil maximum admis)
  - Inenvisageable que la gestion soit confiée aux entreprises privées
    - un fonds géré par les CAF
  - Plus globalement s'agissant des tarifs sociaux dans d'autres domaines :  
Coûts de gestion trop élevés et nombre de bénéficiaires effectifs très en de du potentiel